

Note d'unité

MRF | N° 2020-093

Décision du 22 septembre 2020

Décision n° MRF 2020-093 du 22 septembre 2020

portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance MF67-TW au responsable de la mission Management des risques, au Président de la CSSCT, au Responsable de la mission PRPS et son adjoint, au Responsable de la mission Amiante et son adjoint

Le directeur de l'unité de maintenance MF67-TW,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-45 consentie le 1^{er} octobre 2019 à la directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRF 2019-91 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur de l'unité de maintenance MF67-TW par le directeur du département ; chef de l'établissement MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- M. Dominique LADJIMI, responsable de la mission Management des risques
- M. Pierre-Yves JOUAN, président de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de travail),
- M. Nicolas MESGNY, responsable de la mission PRPS (Prévention des Risques et Protection de la Santé),
- M. Gauthier BULOT, adjoint au responsable de la mission PRPS,
- Mme Rozenn ALLANIC, responsable de la mission amiante
- M. Sébastien LAUTHIER, adjoint au responsable de la mission amiante

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête intervenue dans l'unité de maintenance MF67-TW et faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation MRF n° 2020-087 en date du 1^{er} septembre 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 22 septembre 2020

Stéphane JOURDAN

Directeur de l'unité de maintenance MF67-TW